

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Centre éducatif des aventuriers limitée	Numéro de permis 2020077	Date d'inspection Le 28 août 2025	
Nom de l'établissement Le Centre éducatif des aventuriers limitée		Numéro de téléphone (506) 758-9611	
Adresse 531 chemin La Montain Memramcook NB E4K 1H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Au moment de l'inspection de renouvellement, la mentore en assurance de la qualité a observé les jeux libres, le lavage des mains, le diner (boîte à diner), le lavage des mains, le repos/dodo et une activité spéciale avec la visite d'animaux avec un compagnie de la région. Le ratio enfant-personnes éducatrices est conforme au moment de cette inspection. Une nouvelle preuve d'assurance est demandé d'être envoyé à la mentore en assurance de la qualité car le document que nous avons en dossier est expiré.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 août 2025

Date

original signé par
Christine Bourgeois

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 août 2025

Date